



**OPERATION COMMERCIALE**  
**OFFRE DE L'ETE 2024 – 10 plaquettes de piles achetées = 1 plaquette offerte**

Du 1 juillet au 31 août 2024, pour tout achat de 10 plaquettes de piles pour aides auditives, bénéficiez d'une plaquette supplémentaire offerte.

Pour bénéficier de cette offre, l'achat de 10 plaquettes de piles doit être fait en une seule fois.

Cette offre est valable dans les centres du réseau AUDILAB participants (renseignement en centre AUDILAB). Retrouvez le centre le plus proche de chez vous sur notre site internet <https://www.audilab.fr>.

Offre non cumulable avec toutes autres offres promotionnelles en cours du réseau AUDILAB ou remise en cours, sur des produits identiques ou similaires.

Les appareils auditifs et les piles auditives sont des dispositifs médicaux, produits de santé réglementés portant à ce titre le marquage CE. Les appareils auditifs ne peuvent être délivrés que par un audioprothésiste diplômé d'Etat et sur prescription médicale en cours de validité.

